

NOS PROPOSITIONS

Pour répondre dignement aux besoins des femmes sans abri

#1

Améliorer le repérage des femmes sans abri



#2

Renforcer l'offre d'accueil et d'hébergement mixte et non mixte

#3

Renforcer la prise en charge des violences de genre



#4

Garantir et développer l'accès aux soins

#5

Favoriser l'insertion professionnelle des femmes



En janvier 2022, en moyenne chaque jour, 150 femmes sans-abri formulaient une demande auprès du 115 de Paris¹. Elles représentaient 10% des 2 600 personnes rencontrées le 20 janvier au soir dans les rues de Paris lors du dénombrement de la nuit de la Solidarité². La féminisation de la grande précarité oblige les politiques publiques du secteur de l'Accueil Hébergement Insertion (AHI) et les gestionnaires des dispositifs à s'adapter. Le Samusocial de Paris s'y engage.

Depuis plusieurs années, l'observation quotidienne des acteurs de la veille sociale a mis en évidence les besoins spécifiques des femmes sans-abri, liés en grande partie à leur sexe et leur identité de genre. Leurs parcours se distinguent de leurs homologues masculins notamment par la prédominance des violences, marqueur précèdent de leurs récits. Les femmes doivent sans cesse moduler leur féminité : soit en la camouflant pour se protéger, soit en l'entretenant pour se fondre dans la masse et se rendre invisibles. Récemment, une approche plus genrée des réponses et accompagnements sociaux a donné lieu à des dispositifs innovants, dédiés spécifiquement aux femmes. De nouveaux lieux d'accueil et d'hébergement non mixte voient le jour, des missions ciblées se créent, des partenariats entre le secteur de l'AHI et des associations spécialistes se nouent. Plus globalement, c'est une prise de conscience de l'intérêt de mieux repérer et accompagner le public féminin en errance qui a émergé.

En cette occasion de la Journée internationale pour les droits des femmes, des avancées peuvent être félicitées, néanmoins l'avènement du bilan n'est pas d'actualité et de nombreux enjeux et défis restent à relever, tant au niveau des acteurs associatifs qu'au niveau des politiques publiques, pour une véritable prise en charge qualitative et adaptée des femmes.

Nombre de femmes sans-abri ne jouissent pas pleinement de leurs droits, par méconnaissance, par renoncement, mais aussi et souvent par manque d'effectivité de certains droits qui ne leur sont plus garantis. Un des enjeux essentiels reste de renforcer et garantir l'accès et la jouissance des droits : droit à l'hébergement, droit au logement, droit à la santé, droits sociaux, etc. De plus, si la lutte contre les violences faites aux femmes était une des grandes causes du quinquennat du gouvernement, la violence que caractérise l'errance et le sans-abrisme féminin doit y être pleinement intégrée. Si la liberté de parole est désormais permise grâce à l'émergence de certains mouvements, aujourd'hui il semble plus que nécessaire que ces femmes fortement éloignées des sphères de pouvoir et d'expression puissent à leur tour faire entendre leur voix et leurs réalités.

Essentiel et évident au Samusocial de Paris, ce manifeste pour les femmes sans-abri a pour objectif de déclarer les enjeux et d'exposer les solutions pour un renforcement de la qualité des accompagnements proposés et une poursuite des dynamiques enclenchées ces dernières années à leur profit.

¹Source : Baromètre Janvier- SIAO 75. Somme des demandes pourvues et non pourvues chaque jour. Leger écart avec le nombre total de demandes/appels.

²Source : <https://www.paris.fr/pages/nuit-de-la-solidarite-2022-19971>

#1

Améliorer le repérage des femmes sans abri



Afin de mieux faire face à ce phénomène de paupérisation accru des femmes, il convient de mieux le définir, de rendre compte de ses manifestations et de le quantifier justement. Les femmes ont une expérience de la rue distincte des hommes : plus souvent perçues comme des « proies », elles ont tendance à opter soit pour l'invisibilisation grâce à des stratégies d'évitement, soit au recours à des mises à l'abri ciblées jugées plus sécurisantes (hôpitaux, urgences, gares, etc.) ou à l'hébergement chez un tiers (quelles qu'en soient les conditions). Ces choix subits participent et renforcent l'invisibilisation du phénomène et de leurs réalités.

NOTRE PROPOSITION

- Consolider l'expertise sur ce public et mieux appréhender les formes que prend son errance doit permettre de rendre compte de l'ampleur de ce phénomène, d'y apporter une réponse proportionnée et adaptée, et capter le public le plus éloigné des dispositifs de veille sociale (115, maraudes, accueils de jour) pour le ramener vers le droit commun.



#2

Renforcer l'offre d'accueil et d'hébergement mixte et non mixte

Depuis 2018, des dispositifs d'accueil dédiés aux femmes isolées ont vu le jour sur le territoire parisien. La crise sanitaire a permis un effort de mise à l'abri conséquent et le Grenelle contre les violences faites aux femmes en 2019 annonçait de nouvelles ouvertures de places ciblées. Néanmoins en janvier 2022 en moyenne chaque jour, 117 femmes seules ayant sollicitées le 115 de Paris se trouvaient sans solution d'hébergement³. Chiffre auquel s'ajoute un nombre conséquent de femmes qui ont renoncé à solliciter de l'aide en appelant le 115. A la même période, le pôle habitat du SIAO 75 comptabilisait plus de 1 360 demandes d'hébergement de femmes isolées en attente.

Si le volume de l'offre disponible est insuffisant, la qualité de la prise en charge l'est également. Le recours à de l'hébergement non mixte et en collectif réduit doit être privilégié au regard des bénéfices que l'entre soi a pu prouver. L'hébergement en structure mixte doit cependant rester une possibilité tout autant sécurisante et vertueuse pour les femmes. Pour y parvenir, la mixité doit être anticipée, organisée. Le bilan du projet Un abri pour toutes mené par la Fondation des femmes recense en la matière un ensemble de préconisations.

NOS PROPOSITIONS

- Le nombre de places pour les femmes seules reste donc largement insuffisant et nécessite le déploiement urgent de nouveaux dispositifs.
- L'ensemble des préconisations et les bonnes pratiques du projet Un abri pour toutes⁴ doit devenir sans délai la ligne de conduite de l'Etat en matière de lutte contre le sans-abrisme des femmes, tant au niveau des crédits du programme 177 que du pilotage des politiques publiques.

³Source : Baromètre Janvier- SIAO 75

⁴Source : <https://fondationdesfemmes.org/actualites/communique-de-presse-un-abri-pour-toutes/>

#3

Renforcer la prise en charge des violences de genre



L'étude « Halte femmes » réalisée en 2016 par l'Observatoire du Samusocial de Paris montre que plus de 90% des femmes vivant dans la rue ont été victimes de divers types de violence : insultes, exploitations, agressions, viols, etc. Face à la prédominance des parcours marqués par la violence, qui s'inscrivent souvent dans un continuum, il est urgent de renforcer le repérage, l'orientation et l'hébergement des victimes. Face à cette problématique, le Samusocial de Paris a identifié une liste de mesures urgentes à mettre en œuvre.

90% *des femmes vivant dans la rue ont été victimes de divers types de violence*



NOS PROPOSITIONS

- La formation des professionnel.le.s des différents corps de métiers en contact avec le public telles que les travailleuses sociales, mais aussi les animateur.rice.s, les agent.e.s d'accueil, le personnel médical, les hôtelier.re.s, les écoutant.e.s 115, etc. L'intérêt de la formation est de pouvoir repérer les victimes, avoir conscience de l'impact de ces violences sur les parcours et les besoins, savoir réagir face à des situations de violences rapportées, et orienter vers les professionnel.le.s spécialisé.e.s adapté.e.s.

- La protection de toutes les femmes victimes de violences, notamment de celles particulièrement précarisées et stigmatisées : les femmes étrangères, les femmes transgenres, les femmes en situation de handicap, les travailleuses du sexe et les femmes victimes de trautes. Les craintes spécifiques des femmes étrangères victimes de violences (peur de perdre leur droit de séjour, de se rendre dans un commissariat, violences administratives de la part des conjoints, etc.), nécessitent à la fois une meilleure prise en compte de la question du genre dans les politiques d'asile, tout comme une meilleure représentation de leurs difficultés dans les politiques de lutte contre les violences⁵.

- Le renforcement du maillage territorial partenarial en renforçant et rendant effectifs les liens et partenariats entre associations spécialisées et acteurs de la veille sociale, notamment en s'appuyant sur les chartes existantes (entre les 115 et le 3919 par exemple) ou les dispositifs pris dans le cadre de la circulaire d'avril 2013 entre les SIAO et associations spécialisées⁶.

- Le portage institutionnel est indispensable pour qu'une démarche cohérente de repérage et d'orientation, couvrant l'ensemble du parcours des femmes (du 115 à l'accès au logement), soit systématisée et cadrée. Cette démarche peut autant concerner la création et le déploiement d'outils, de ressources et de formation que leur appropriation et leur utilisation effective.

- Le développement de l'offre d'hébergement spécialisé avec un accompagnement pluridisciplinaire prévu, sécurisé et non mixte pour éviter autant que possible l'orientation en structures généralisées mixtes ou en hôtels sociaux, et particulièrement la nuit pour éviter le recours au 115.



#4

Garantir et développer l'accès aux soins

Les femmes grandes précaires témoignent généralement d'un état de santé dégradé, d'un moindre accès aux soins ou d'un accès tardif aux soins lié à des raisons financières, mais aussi à une incapacité à faire valoir ses droits, engendrée entre autres, par la complexité administrative et les délais d'attente. Les femmes sont davantage touchées par cette inégalité que les hommes⁷. Garantir et développer leur meilleur accès aux soins apparaît comme un enjeu majeur.

Les femmes sont plus exposées aux troubles psychologiques, d'autant plus lorsqu'elles sont en situation de précarité⁹. Des spécificités liées à leur genre nécessitent un accompagnement psychologique renforcé : leurs trajectoires étant souvent marquées par des liens filiaux traumatiques (séparation familiale, périodes de grossesses dans des conditions de vie très précaires, non voulues ou violentes) et par la prédominance de violences de genre.

Un des enjeux majeurs de santé lors de la prise en charge des femmes sans-abri s'articule autour de leur santé sexuelle et reproductive. Les femmes en situation de précarité sont moins suivies en gynécologie et utilisent moins souvent un moyen de contraception que la moyenne. Elles participent moins aux dépistages des cancers spécifiques féminins et y survivent moins souvent¹⁰. Tout ceci nécessite un travail de médiation en santé et d'aller vers, pour encourager les femmes à (ré)entreprendre des parcours de soins autour de ces problématiques qui sont souvent perçus comme moins prioritaires ou tabou. Des actions d'information et de prévention concernant la sexualité, les risques sexuels et les comportements à risques sont indispensables. Il est aussi question de redonner du pouvoir d'agir aux femmes sans-abri en les informant de leurs droits (à la contraception, à l'IVG, à une vie affective et sexuelle).

NOS PROPOSITIONS

- Intégrer les spécificités des femmes précaires dans les politiques publiques existantes de réduction des inégalités sociales de santé⁸
- Renforcer le soutien psychologique lors de la prise en charge des femmes précaires.
- Concernant la santé sexuelle et reproductive, permettre gratuitement la prévention et des consultations à toutes les femmes sans distinction aucune, quelle que soit leur situation administrative.

⁶Source : Guide Pratique : Femmes étrangères victimes de violences. Ligue des droits de l'homme. Janvier 2022

⁷Source : Circulaire interministérielle cabinet n° 2013-197 du 12 avril 2013 relative aux relations entre les services intégrés d'accueil et d'orientation et les associations spécialisées dans la prise en charge des femmes victimes de violences, en particulier conjugales.

⁸64% des femmes déclarent avoir renoncé à un acte médical dont elles avaient besoin (contre 53% des hommes). Chiffres clés - éditions 2021 Vers l'égalité réelles entre les femmes et les hommes. Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances

⁹Source : Recommandation du Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes. 2017 Rapport n°2017-05-29-SAN-O27

¹⁰Source : BOUSQUET.D ; COURAUD. G ; LAZIMI. G ; COLLET.M ; 2017. La santé et l'accès aux soins : Une urgence pour les femmes en situation de précarité ; Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes ; Rapport n°2017-05-29-SAN-O27

#5

Favoriser l'insertion professionnelle des femmes



Afin de prévenir et limiter les risques liés à la précarité économique et faciliter l'orientation vers le logement autonome, l'insertion professionnelle des femmes constitue un enjeu majeur. Le taux d'activité des femmes reste inférieur à celui des hommes et leur risque d'être travailleuses pauvres est plus important¹¹. Si certains freins à l'emploi liés à la maîtrise de la langue, du numérique ou l'absence de titre de séjour sont partagés par les hommes et les femmes, le Samusocial de Paris identifie des enjeux spécifiquement féminins comme l'accès difficile aux modes de garde des enfants. Ce déficit d'accessibilité ne facilite pas la recherche et la reprise d'un emploi particulièrement dans le cas des familles monoparentales, public surreprésenté dans l'hébergement collectif, et pour lequel 97% des cheffes de familles sont des femmes¹².

Par besoin de ressources immédiates, de temps limité disponible pour la recherche et construction du projet professionnel, et par auto-censure, les femmes se dirigent généralement vers des emplois peu ou pas qualifiés, instables, peu rémunérés, liés à la sphère domestique et aux soins, et qui les maintiennent dans une spirale de précarité, malgré des niveaux de qualification moyen ou élevé.

NOTRE PROPOSITION

- Développer des solutions de garde et des places en crèches flexibles, adaptée à la recherche d'emploi.
- Développer l'offre de formation qualifiante et rémunératrice pour qu'elle devienne une vraie option pour les femmes tout en développant une approche plus genrée de l'insertion professionnelle en diversifiant l'offre de chantier d'insertion vers des secteurs et métiers vers lesquels les femmes se positionnent plus facilement. Parallèlement, travailler sur la déconstruction des représentations autour des métiers dits masculins/féminins pour ouvrir le champ des possibles.

¹¹Source : chiffres clés- éditions 2021 Vers l'égalité réelles entre les femmes et les hommes. Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.

¹²Source : SIAO de Paris

CONCLUSION : (RE)PENSONS L'INTERVENTION SOCIALE À TRAVERS LE PRISME DU GENRE !

Les propositions du présent manifeste n'ont de sens que si la prise en compte du genre intègre pleinement le travail social du quotidien. Cela doit notamment permettre de dépasser une illusion de neutralité ou de réponses universelles dans les accompagnements qui se calquent généralement sur les modèles et parcours masculin. Un travail de sensibilisation à ces enjeux doit pouvoir être proposé aux professionnel.le.s afin de développer leur expertise sur un public et ses besoins. De même un travail d'orientation et de partenariat avec des associations plus spécialisées sur certaines problématiques doit permettre de compléter l'accompagnement proposé dans l'hébergement généraliste. Combattre l'impensé du genre dans l'intervention sociale est primordial pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes. Lutter contre les stéréotypes et biais de genre qui pourraient traverser l'accompagnement proposé participe à éviter l'écueil qui conduirait à reproduire des normes et injonctions genrées dans nos accompagnements. Cette attention doit être portée tant dans l'accompagnement au quotidien, dans la proposition d'activités occupationnelles ou de loisirs que dans l'insertion professionnelle et sociale.